

Relaxe pour les 8 syndicalistes de Goodyear

JOURNÉE DE MOBILISATION ET DE GRÈVE, 4 FÉVRIER 2016

Le mardi 12 janvier 2016, le Tribunal d'Amiens a rendu son jugement concernant nos huit camarades « ex Goodyear » poursuivis par le Procureur de la République pour violence.

Le Procureur de la République a décidé de poursuivre nos huit camarades, alors même que l'entreprise avait abandonné toutes les plaintes.

Le juge vient de prendre la décision de suivre le Procureur de la République en condamnant huit représentants des salariés de Goodyear à vingt-quatre mois de prison dont neuf mois fermes ! Avec cinq années de mise à l'épreuve.

C'est un véritable scandale et une atteinte grave aux libertés syndicales !

Cette condamnation s'inscrit dans un mouvement sans répit de criminalisation de l'action syndicale, qui s'accroît jour après jour.

Après Les affaires judiciaires des « Cinq de Roanne », des « Cinq d'EDF-GDF », l'Inspectrice du Travail à Annecy poursuivie par Téfal et condamnée, de Chartres, du Havre, de Villefranche-sur-Saône, de la Caisse d'épargne de l'Île de France, des salariés d'Air France mis en garde à vue, une nouvelle étape a été franchie avec ceux de Goodyear.

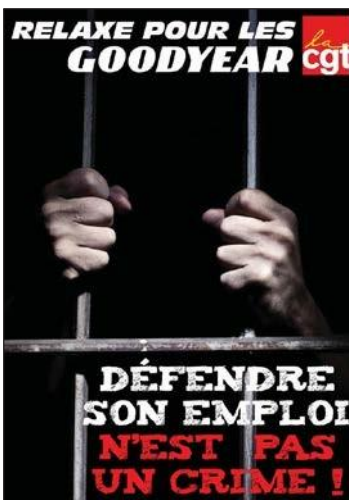
Le gouvernement porte une forte responsabilité dans la criminalisation de l'action syndicale. Cela confirme nos craintes depuis la promulgation de l'état d'urgence, sur le respect des libertés individuelles et collectives fondamentales.

Ce sont les fondements mêmes de notre démocratie qui sont atteints lorsque les libertés syndicales sont attaquées avec une telle violence.

Les problèmes sociaux et sociétaux portés par la crise ont été abandonnés au jeu des tensions, des rapports de force.

Dans ce contexte, un grand nombre d'acteurs de la société civile mobilisés pour la justice et la défense des droits, sont victimes d'une stratégie de criminalisation de leur engagement.

Certains sont sanctionnés pour avoir manifesté dans la rue. Certains sont poursuivis pour des raisons de pure opportunité, d'autres enfin sont sanctionnés pour avoir exprimé une colère sociale accumulée à force d'injustices et de déni de leurs droits à vivre dignement notamment en voulant préserver leur emploi.



Ces femmes, ces hommes, se voient aujourd'hui jugés, condamnés, stigmatisés, alors même que l'action collective, l'engagement citoyen est plus que jamais nécessaire pour défendre notre contrat républicain, l'égalité des droits et l'intérêt général.

La CGT est attachée à la justice, à l'exercice serein du droit. C'est dans cet état d'esprit qu'elle porte l'exigence d'une loi d'amnistie, à laquelle le gouvernement reste sourd, concernant les condamnations pénales, les sanctions disciplinaires et l'arrêt des poursuites en cours, en relation avec les mouvements sociaux et l'activité syndicale et revendicative, survenus après le 17 mai 2002, date d'effet de la dernière loi d'amnistie.

Cette mesure, manifesterait une volonté forte d'apaise- ment et une promesse de dialogue social serein dont notre pays a grand besoin pour affronter les défis portés par la crise.

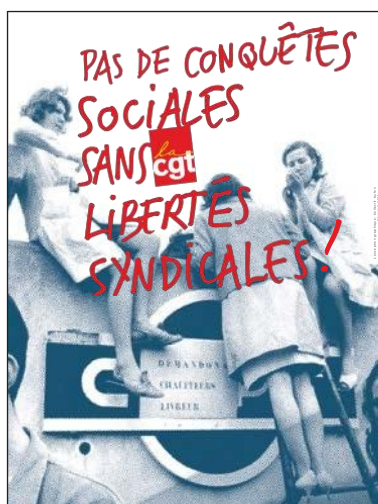
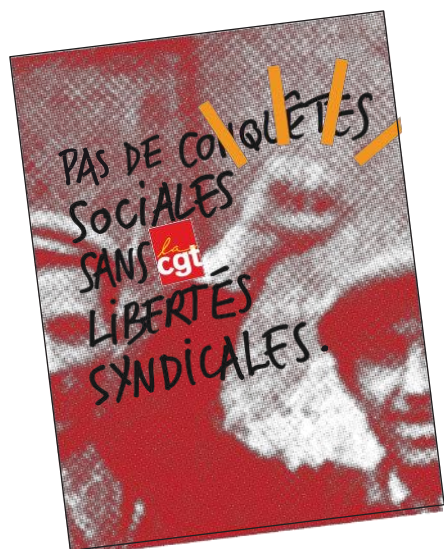
La CGT sur ces valeurs démocratiques, d'égalité, de fraternité et de défense des libertés individuelles et collectives continuera d'intervenir afin que nos huit camarades soient relaxés.

Pour la CGT, porter atteinte à un militant syndical, c'est porter atteinte à toute la CGT !

La lutte contre la criminalisation de l'action syndicale, s'inscrit dans la démarche générale de la CGT de lutte contre toutes les formes de discriminations.

LA CGT APPELLE À UNE GRANDE JOURNÉE DE MOBILISATION ET DE GRÈVE AVEC DES INITIATIVES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE LE 4 FÉVRIER 2016.

Continuer à signer et faire signer la pétition en ligne sur cgt.fr



JEUDI 4 FÉVRIER 2016, RASSEMBLEMENTS :

Mâcon : 18 h devant la Préfecture

Chalon: 18 h devant le tribunal

Montceau : 17 h devant Leclerc

Louhans : 18 h au rond-point de l'Europe